

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



serve en faveur du jugement privé ne les exempte pas de la charge de schisme.

Il est vrai que l'Evêque lui-même paraît vouloir étendre le droit du jugement privé au-delà des limites que nous lui avons assignées et lui donner, en quelque sens, une juridiction co-ordonnée avec celle de l'Eglise, et de même nature. A cette fin il apporte quelques textes des Ecritures; mais admettre en même tems l'autorité de l'Eglise et du jugement privé sur les mêmes matières, c'est, comme nous l'avons dit, une chose absurde: une autorité exclue nécessairement l'autre. Si c'est le jugement privé, ce n'est pas l'Eglise; si c'est l'Eglise, ce n'est pas le jugement privé. Si c'est le jugement privé, le jugement privé peut renverser la décision de l'Eglise, et alors l'autorité de l'Eglise est nulle. Si c'est l'Eglise, alors l'Eglise peut renverser le jugement privé, et l'autorité du jugement privé est nul. Conséquemment donc les deux autorités ne peuvent pas avoir une juridiction co-ordonnée sur les mêmes matières. Si on admet les deux autorités, il faut que ce soit sur des matières différentes.

Les passages copiés des Saintes Ecritures ne font rien à la thèse de l'Evêque. Sans doute, ils reconnaissent l'homme comme un être raisonnable, et lui permettent de faire usage de sa raison, non pas sous les questions qui sont soumises à l'autorité. Le Dieu tout-puissant nous ordonne de faire usage de notre raison, c'est vrai—de nous servir de notre jugement privé, nous l'admettons avec joie; mais non pas en ce qui regarde les vérités intrinsèques des mystères de la foi, ni en ce qui regarde le sens naturel de la parole de Dieu, mais seulement en ce qui a rapport aux motifs de crédibilité. Il nous permet de raisonner sur ces questions. 1°. Si sa Providence est en harmonie avec notre sentiment naturel de justice. 2°. Si nous avons des motifs suffisants de croire sa parole, c'est-à-dire, de le croire quand il parle sur sa propre véracité. 3°. Si nous pouvons nous justifier nous-même de refuser de croire en sa véracité, et d'obéir à ses ordres. 4°. Si le témoin de sa parole n'est pas aussi croyable. Et 5°. si l'interprète dont on nous ordonne de suivre les interprétations, a reçu une ample autorité pour interpréter la parole de Dieu.—Toutes ces questions sont adressées à la raison, et viennent sous la juridiction du jugement privé, car autrement notre foi serait aveugle et déraisonnable quand bien même elle serait vraie, et la foi sans la raison n'est pas ce que Dieu demande de nous. Mais l'admission du droit du jugement privé sur ces questions est une chose,—l'admission du droit du jugement privé sur les vérités intrinsèques des mystères de la foi, est une chose bien différente. Les mystères ne tombent point sous l'évidence de la raison, parce qu'ils sont au-dessus d'elle, et qu'on les reçoit, non sur l'autorité de la raison qui comprend leur autorité intrinsèque—car s'il en était ainsi, ils seraient matière de science, et non point de foi—mais sur la simple véracité de Dieu qui nous les révèle; et le fait que Dieu les a révélés n'est point pris de leur rationalité intrinsèque, ou d'aucune perception de leur rationalité intrinsèque, mais de l'autorité du témoin que Dieu lui-même a appointé.

Nous acceptons le jugement privé, aussi bien que l'Evêque, et nous donnons pleine liberté à la raison individuelle, mais seulement dans ses bornes légitimes; nous reconcilions la raison et l'autorité en déterminant les limites de la raison et en la renfermant dans les bornes de ces limites. On doit décider par la raison les questions de la raison, mais les questions de la foi doivent être décidées par l'autorité; car toute la foi est appuyée sur l'autorité, et s'il en était autrement ce ne serait pas la foi. L'Evêque ne paraît pas avoir porté son attention sur ce fait, car il ne paraît pas avoir distingué dans son esprit, d'un côté la foi avec la science, et de l'autre la foi d'avec l'opinion.

*A continuer.*

#### RIVIERE-ROUGE.

On lit dans le *Canadien* :

Ce n'est pas seulement avec "complaisance," mais avec reconnaissance et avec la plus vive empathie que nous accueillons les détails si intéressants qu'un *philanthrope* nous fait l'honneur de nous adresser au sujet de ce territoire; nous sommes sûrs qu'ils seront lus avec le même intérêt par tous nos abonnés, et nous osons même espérer que le gouvernement distinguera en prendre connaissance.

M. le Rédacteur,

A la suite des détails pleins d'intérêt que vos colonnes ont reproduits sur la situation religieuse de l'Orégon, vous accueillerez sans doute avec complaisance quelques notes extraites des lettres de l'un de nos jeunes missionnaires de la Rivière-Rouge. Ces relations tiennent à trop de motifs sensibles; elles font entrevoir de trop heureuses destinées pour que la plus grande partie de vos lecteurs ne vous sachent gré de votre bienveillance.

Le 25 juin 1844, un jeune prêtre canadien, attaché récemment à la mission de la Rivière-Rouge, laissa Saint-Boniface, résidence habituelle de Monseigneur de Julielopolis. Il y avait à peine quatre jours, depuis son arrivée du Canada, que le jeune missionnaire était auprès de St. Grandeur, se remuant des fatigues de son long trajet, et racontant à ses hôtes les événements plus ou moins graves, mais toujours chers, de la commune patrie, lorsqu'il lui fallut partir sans délai pour la mission du *Lac du Diable*, à près de trois cents lieues au-delà. On ne parle pas des nouvelles fatigues, des contretemps et des dangers même encourus par le missionnaire; c'est un couronné, comme il le dit lui-même. Elle stimule toutes ses facultés, parce qu'il sait qu'elle porte avec elle une garantie divine. Aussi ne veut-il

point qu'on le plaigne, mais bien qu'on bénisse Dieu quand il inspire de semblables sacrifices.

Nous remarquons d'abord avec satisfaction dans les lettres du missionnaire un fait bien honorable à ceux qui en sont l'objet, et qui a été signalé déjà par la plupart de nos missionnaires: c'est le témoignage unanime d'urbanité et de bienfaisance que rendent nos hommes apostoliques aux messieurs de la compagnie de la Baie d'Hudson. Aucun ministre d'une autre croyance, pas même ceux du culte auquel appartiennent ces honorables messieurs, n'est plus entouré de soins et d'égards que ne l'est un missionnaire catholique.

Après divers contretemps essayés dans la route, notre missionnaire, encore éloigné de 70 à 80 lieues du terme de son voyage, est obligé de stationner au Fort Pitt pendant l'espace de trois semaines. Convaincu que tous les instants d'un apôtre sont précieux, il emploie ce temps à baptiser, à instruire et à célébrer les saints mystères. Déjà il avait agi ainsi aux divers postes qu'il avait visités sur la route, bien que son séjour y fût moins prolongé.

Du Fort Pitt, la route devenait plus dangereuse. Les tribus étaient en pleine guerre. Les *Pieds-noirs* surtout, race indomptée et cruelle, inquiétaient vivement. Vingt sauvages de la nation des *Cris*, qui elle-même se trouvait engagée dans cette guerre et suivait la route du missionnaire, s'offrirent pour le guider et le défendre. Le voyage fut heureux, et le 7 août, le missionnaire arriva au *Lac du Diable*.

Le sol de cette contrée est très-fertile: les habitants en sont pauvres toutefois. Il n'ont aucun moyen d'ensemencer un sol si riche. Une singularité qui étonne est que l'individu, même le plus pauvre, possède de 5 à 6 chevaux, même plus quelquefois, et le plus souvent fort beaux. Il est vrai que c'est un soin qui n'a point, comme en Canada, de suites onéreuses; ces animaux se nourrissent en plein champ en toute saison.

Le missionnaire exprime un désir ardent de procurer à cette population les moyens de se livrer à la culture. Mais que peut, pour une fin si importante, un homme dont toutes les ressources se resument en ces paroles du plus grand des apôtres et du premier missionnaire: *habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti sumus*. C'est aux capitalistes, aux potentats du haut commerce, c'est à tous les vrais amis de la civilisation à comprendre efficacement ce vœu, en venant en aide à la piété chrétienne qui a fondé l'admirable et universelle société de la Propagation de la Foi. La croix et la bêche firent les républiques inimitables et si heureuses du Paraguay. Elles possèdent encore le même secret. C'est aux hommes de bonne volonté, dans tous les pays, d'en réaliser les merveilles par un sage et pieux concours.

La pêche et la chasse abondent au *Lac du Diable*. Le poisson et le gibier y offrent à-peu-près les mêmes espèces qu'en Canada. On peut en dire autant des fruits, excepté qu'ils y sont plus abondants. Des gelées précoces leur causent parfois de graves dommages.

On n'a point l'usage des vitres au *Lac du Diable*. Quiconque veut introduire la lumière du jour dans sa demeure, se pourvoit d'une peau de vache illinoise; il la nettoie, c'est-à-dire, il la rend, tant bien que mal, transparente; puis il en fait une croisée.

Bien des peines et des fâcheux moments sont rachetés par la docilité des peuplades que le missionnaire évangélise. Il y a un saint plaisir, dit l'homme de Dieu, à se voir constamment environné d'enfants, de mères, d'hommes de tout âge et de toute tribu, demandant avec une égale avidité le pain de la parole. Bien que ces rudes enfants de la nature n'avaient vu de prêtres que depuis trois ans, ils ont tous un respect profond pour la robe noire. Ce respect se fait remarquer même dans les *Assiniboïnes* et les *Pieds-noirs*, tribus difficiles et presque intraitables.

Comme toutes les nations infidèles, celles-ci adorent un maître de la vie. Elles mêlent à ce culte primitif celui des astres et de divers objets terrestres. Delà on peut juger que leurs principes de morale n'ont point de fondement bien solides, ni de sanction bien arrêtée et bien auguste. Aussi tient-on, chez ces peuples, qu'un cheval appartient à quiconque fait le ravir à son maître; c'est pourquoi ils sont presque tous voleurs de chevaux. Il n'y a que ceux du missionnaire qui échappent, à cause du respect qu'on lui porte. Cet étrange principe devient la source la plus commune des guerres incessantes et cruelles qui régnaient parmi ces tribus.

Malgré les erreurs grossières de leur culte et les vices qui en découlent, le caractère général de ces peuples est doux et sociable. Ils poussent le sans-gêne de la nature vis-à-vis des blancs jusqu'à entrer, sans cause aucune, dans leurs maisons. Ils y séjournent de même plus ou moins longtemps; y observent, sans mot dire, choses et personnes; puis sortent contents pour revenir dès le lendemain si l'hôte leur en vient. Ceci se fait remarquer surtout chez les *Crus* qui témoignent pour les blancs une estime particulière.

Malgré ce caractère général de douceur, ces peuples, comme tous les peuples *amis dans l'ombre de la mort*, sont plongés dans des habitudes féroces ou ridicules. Ils sont adonnés fortement à la jonglerie et traitent leurs malheureux prisonniers avec la cruauté que tout le monde sait.

On remarque que le respect qu'ils professent pour le prêtre catholique, ne s'étend guère au ministre protestant. C'est une loi générale et en même temps toute naturelle. Elle parle d'elle-même dès les premières lueurs de vérité et de vertu qui se développent dans ces peuples sauvages. Aussi une propagande qui porte ainsi avec elle son antidote, n'est guère à redouter. Toutes nos missions en font foi. Delà il faut conclure qu'ici, comme dans l'Orégon, les ouvriers manquent à la maison. C'est le cri du missionnaire

désolé. Partout, dit-il, *les enfants demandent le pain, et il n'y a personne qui le leur rompe.*

En terminant, nous reviendrons sur le fait que nous avons signalé au commencement, touchant les messieurs de la compagnie de la Baie d'Hudson. C'est pour exprimer qu'il appartiendrait encore à cette puissante et honorable compagnie de rendre éclatant un autre fait dont le mérite, de l'aveu de tout le monde, ne pourrait qu'ajouter hautement à son crédit et à sa gloire. C'est la proscription irrévocable des boissons enivrantes qui déciment ces robustes enfants de la nature et leur ferment à jamais les portes d'une vie intelligente, chrétienne et morale. Voilà qui demande plus que jamais l'attention sérieuse du chrétien comme du philosophe, quels que soient les sacrifices, les usages, les préjugés qui ont jusqu'ici prescrit si cruellement contre une œuvre si belle et si sainte.

UN PHILANTHROPE.

BULLETIN.

Ordination.—Arrivée de Missionnaires et résumé de leur mission.—Des nouvelles d'Europe.

—Dimanche dernier, Mgr. de Martyropolis a fait une ordination dans la cathédrale de cette ville :

M. Daniel Brosnahan a été ordonné prêtre ; MM. Norbert Lavallée, Isidore Desnoyers et Joseph Chévigny Durand, sous-diacres. MM. Hercule Thomas Clément et Joseph Edmond Leblond ont reçu les ordres moindres ; et MM. Hercule David Beaudry et Maxime Piette, la tonsure.

—Les deux missionnaires de Temiskaming, les RR. PP. Laverlochère et Garin, dont nous avons annoncé le naufrage dans notre No. du 27 de juin dernier, sont de retour depuis quelques jours. Nous nous empressons de mettre, sous les yeux de nos lecteurs, le résumé de leur mission, tel qu'il a été adressé à Mgr. de Montréal par le R. P. Laverlochère, et qu'on a bien voulu nous le communiquer.

« Monseigneur,

« Depuis le jour où je signalai à Votre Grandeur l'accident qui venait de nous arriver au rapide de l'Ercillé, par la perte de notre canot, je n'ai trouvé jusqu'à ce jour nulle occasion pour vous écrire, quelque désir que j'en ai eu. Je saisais avec joie et empressement la première que je rencontre, quoique j'espère avoir sous peu le bonheur d'aller en personne vous rendre compte de mon administration. Nous passâmes 4 jours à attendre l'arrivée de nos hommes que j'avais envoyés au fort William pour acheter un autre canot. Le lieu où nous étions campés était une espèce de cimetière ; 7 ou 8 petits tertres nous indiquaient que des voyageurs, moins heureux que nous, avaient fait naufrage dans ce lieu quelque temps auparavant. Nous eûmes le bonheur d'y offrir la sainte messe. Oh ! comme j'y priai le Seigneur pour le repos de l'âme de ces infortunés dont les cendres ne seront jamais visitées par une mère, peut-être inconsolable ! Je faisais part de cette réflexion à un des Sauvages venus à mon secours : « Manote taji ke nipoian, kiepin nipoian, i Sabanite mekate Sikonaicté, » peu m'importe, là où je mourrai, me dit-il avec feu, pourvu que je sois visité par un prêtre. »

« Mes hommes étant arrivés, nous continuâmes heureusement notre route jusqu'à Temiskaming où nous arrivâmes le 11 juin. Nous y trouvâmes grand nombre de femmes et d'enfants, mais peu d'hommes. La plupart voyageaient pour l'hon. Compagnie, et j'ai eu néanmoins la consolation de les voir et de les confesser presque tous, soit avant mon départ de ce poste soit à Abbitibi, où ceux qui étaient allés à Moose arrivèrent durant la mission que je faisais dans cet endroit.

« J'eus à déplorer, en arrivant à Temiskaming, quelques désordres, suite funeste de la danse à laquelle on s'était livré le printemps dernier. Dès que la navigation est ouverte, les Sauvages se rendent en toute hâte au poste pour vendre leurs pelleteries. Là se trouvent aussi ordinairement plusieurs jeunes gens, engagés au service de la Compagnie. Hélas, Monseigneur, je vous le dis en gémissant, ils sont pour la plupart de vraies pierres d'achoppement pour nos pauvres Indiens ! Ils serait donc bien à souhaiter que le Missionnaire se trouvât au poste à cette époque ; sa présence ferait assurément éviter beaucoup de péchés et je ne doute nullement que les Messieurs de la Compagnie ne lui aidassent de tous leurs pouvoirs. Car j'ai hâte de vous le dire, Monseigneur, à la louange de ces bons Messieurs, plusieurs d'entr'eux n'ont pas peu contribué à l'établissement et surtout au maintien de la Tempérance dans leurs postes respectifs. Voilà ce qui me donne confiance qu'ils se feraient un devoir d'user de leur influence pour seconder le Missionnaire dans la réforme des autres désordres. Si d'un côté, j'ai été affligé des suites funestes de la danse ; de l'autre, Monseigneur, j'ai éprouvé une bien douce

consolation, en apprenant que de 125 qui, l'année dernière, avaient embrassés la Tempérance, un seul avait demandé à boire. Une chose, arrivée dans ce poste durant mon séjour, ne contribuera pas peu, j'espère, à les fortifier de plus en plus dans la sobriété. Une vieille infidèle octogénaire était tellement passionnée pour le rum qu'elle n'avait jamais voulu entendre parler de Religion ; elle se trouvait chaque année au poste durant la mission, mais c'était pour scandaliser les autres. On la trouvait fréquemment étendue sur la grève dans un état complet d'ivresse. Trois semaines avant notre arrivée elle tombe sérieusement malade. Se voyant près de mourir, elle fit appeler une chrétienne et la supplia instamment de vouloir l'ondoyer : « Je vais mourir, lui dit-elle, et je sais qu'on ne va pas au ciel sans être baptisé. De grâce, arrose-moi de l'eau qui purifie. J'Enobigis sikavidaSichin, je crois tout ce que dit la Robe noire et beaucoup je me repends d'avoir si souvent irrité le Grand-Esprit. » Elle fut ondoyée par ma néophyte et dès-lors il y eut un mieux sensible dans son état. Elle était déjà en pleine convalescence, lorsque par malheur, elle fit rencontre d'un infidèle qui lui donna du rum. A peine en eut-elle goûté, qu'aussitôt ses bonnes résolutions s'évanouirent. Elle but, s'enivra et retomba dans un état pire qu'auparavant. Il sembla dès-lors que la main du Seigneur se fut appesantie sur cette malheureuse pour en faire un exemple. Elle perdit l'usage de ses sens, et si quelquefois elle parvenait, par ses efforts, à faire entendre une parole, c'était pour demander du rum. Les enfans dénaturés sont inconnus parmi les Sauvages. Ils prennent un soin touchant de leurs vieux parens, surtout quand ils sont malades. Celle-ci en avait deux, un garçon et une fille, qui l'abandonnèrent complètement dès qu'elle retomba dans cet état et ne revinrent plus au poste. L'infortunée demeura 8 jours dans cette espèce d'agonie : couchée au bord-de-l'eau, sur la terre nue, exposée aux injures de l'air, couverte d'un simple fichu. Il y avait 5 jours qu'elle était dans cet état, lorsque nous arrivâmes au poste. Mes chers néophytes avaient tellement en horreur sa mauvaise conduite, qu'ils craignaient de se rendre coupables en allant la visiter. On s'empressa de me faire son histoire : « Viens la voir, mon père, me disait-on, peut-être que ta présence la fera parler ; pour nous, le soleil nous a déjà éclairé 5 fois depuis qu'elle ne nous a rien dit. » J'y allai et ne pouvant avoir d'elle aucune parole, je tâchai de tirer de-là occasion pour faire concevoir de plus en plus aux autres de l'horreur pour l'ivrognerie. « Voyez, mes enfans, leur disais-je, combien cette malheureuse a irrité le Grand-Esprit ; il la châtie dès cette vie. Ses malheureux enfans l'abandonnent, et la Robe noire ne pouvant rien lui faire, s'éloigne d'elle en gémissant. (C'était ce qui les impressionnait davantage.) Pour vous, mes enfans, ajoutai-je, prenez soin d'elle jusqu'à sa mort et priez pour son âme. » 3 jours après, elle avait cessé de vivre.

« Il existe, entre Temiskaming et le Grand Lac, une famille nombreuse dont chaque membre s'est rendu fameux par ses ivrogneries et ses brigandages. Ils étaient devenus la terreur des autres Sauvages de ces contrées. 9 frères avec le père, tous d'une force extraordinaire et tellement dépravés que, chose nouvelle, l'un d'eux avait pris pour femme sa sœur utérine. Tous les ans il en venait quelques-uns au poste durant la mission, mais jamais aucun d'eux n'a cherché à se faire instruire. C'est le propre des mauvais sujets de redouter les autres. Ceux-ci campaient toujours dans un lieu isolé. Deux jours avant notre départ de Temiskaming, j'appris que le père était campé à une certaine distance du poste : je cours le trouver, et pensant au divin Pasteur qui recherchait avec tant d'ardeur et de tendresse la brebis égarée, je l'aborde, l'embrasse, lui parle de la bonté de Dieu et de sa justice ; je lui montre l'image du fils de Dieu mort sur la croix pour nous. Il parut tout étonné de mon procédé, et je crus remarquer sur cette vieille et hideuse figure quelque chose de moins repoussant, depuis que je lui parlais de la miséricorde infinie d'un Dieu pour les coupables repentans. Je le vis le même soir et le lendemain, qui était le jour de notre départ, il vint encore me trouver et me demanda si je parlais déjà, si je ne reviendrais pas l'année prochaine, etc. Ces diverses questions me firent croire que ce vieil infidèle s'approchait du royaume de Dieu. Je l'engageai fortement à mettre un terme à sa mauvaise vie, à se faire instruire par un de ses gendres, le seul de cette nombreuse famille qui soit chrétien, et de venir à la mission l'année prochaine. Il me le promit. Deux de ses fils, l'aîné et le cadet (à ce qu'on m'a dit), parurent aussi à la mission. Le premier, le moins méchant de tous, semblait de temps en temps vouloir essayer de se faire instruire, mais toujours détourné par son frère dont il ne pouvait se séparer, hélas ! il ont subi le même sort ! Le recon-

trant un jour je l'engageai à venir au catéchisme, il me le promit et se disposait à venir à la chapelle, lorsque arriva son frère qui le détermina à s'embarquer, et ils partirent. Allant à Abbitibi, nous les rencontrâmes encore tous les deux et je les priai de nous suivre. L'aîné le désirait. L'autre ne le voulait pas; il y eut un moment d'hésitation. C'était un dernier coup de la grâce et le malheureux se laissa encore vaincre par son méchant frère. J'appris quelques jours après, qu'ils étaient morts tous deux subitement. Cette mort, Monseigneur, paraît avoir fait une forte et heureuse impression sur le reste de la famille. Comme j'avais annoncé que le Père Garin redescendrait par l'Ottawa, ils sont venus avec leurs enfans, au-dessous de 7 ans, l'attendre sur son passage et il en a baptisé 7. Daigne le Seigneur achever son ouvrage et continuer à jeter sur cette malheureuse famille un regard de compassion.

« Nous avons fait à Temiskaming, 16 jours de mission, durant lesquels notre cher Père Garin n'est pas resté oisif. Il a occupé les hommes à couvrir une petite maison attenante à la chapelle et que mon prédécesseur le digne M. Moreau avait fait construire. Il faisait aussi le catéchisme aux infidèles. Nous y avons bénis 4 mariages, admis 25 personnes à la Tempérance, outre 125 qui en étaient déjà; nous y avons baptisé 11 enfans et 3 adultes, 1 homme et 2 femmes, dont l'une par sa correspondance à la grâce, offre un récit plein d'intérêt. Mais comme son histoire est essentiellement liée à celle de son époux et que celui-ci n'a été baptisé qu'à Abbitibi, je me réserve, Monseigneur, de vous en parler en son lieu.

*Suite et fin. au prochain numéro.*

—La malle, partie le dix-neuf de Liverpool, est arrivée vendredi dernier. On peut voir, dans une autre partie de cette feuille, où en est la question des jésuites, en France.

Le Parlement d'Angleterre a été prorogé par la Reine en personne le 9 du mois dernier. Le discours est de circonstance comme à l'ordinaire. Aussitôt après, Sa Majesté accompagnée du Prince Albert et de la famille royale, est partie pour l'Allemagne.

Les affaires sont peu changées en Irlande. L'agitation du rappel va toujours son train.

La Suisse est toujours sur un volcan. Il n'est pas probable qu'elle puisse sortir de son triste état, sans quelque nouvelle saignée. On s'attend à une nouvelle levée de boucliers, de la part des Radicaux ou Corps-Francis. On ne sait pas encore quand elle pourra avoir lieu, mais on est persuadé qu'elle ne peut retarder bien longtemps. Aussi les amis de l'ordre et de la constitution sont-ils, sans cesse, sur leur garde et se tiennent-ils prêts à tout événement.

Les dissensions religieuses semblent prendre un caractère inquiétant pour la tranquillité publique dans les Etats du Roi de Prusse. Il y avait eu même des troubles assez sérieux à Posen. On avait été obligé d'y faire intervenir la force armée pour rétablir l'ordre. Cette agitation commence à préoccuper l'autorité civile. Le roi lui-même s'en occupe, mais on craint que sa versatilité ne soit plus propre à entretenir la discorde qu'à l'apaiser.

Il est difficile de prévoir l'issue des affaires en Espagne. Rien ne paraît assuré. Si quelquefois le ministère Narvaez semble s'affermir et prendre le dessus, il vient tout à coup un rebours qui ne lui laisse plus qu'une existence des plus précaires. Personne ne paraît satisfait de l'état actuel des choses. Aux dernières dates, les conservateurs eux-mêmes commencent à censurer la conduite du ministère. Il est assez probable qu'en voulant contenter tous les partis, il finira par se perdre lui-même. Car il est évident qu'il voudrait se maintenir au pouvoir, mais la panique, dont il est sans cesse tourmenté, fait assez voir sa faiblesse. On voit qu'il est toujours sur le *qui vive*. Plusieurs des officiers de la garnison ont été arrêtés, seulement sous soupçon de menées traîtresses contre le gouvernement.

En France, on se prépare aux élections, quoiqu'on ne soit pas encore certain qu'elles auront lieu. Aucun incident ne paraît avoir changé l'état des choses, seulement l'intempérie semble faire craindre pour la récolte. L'Archevêque de Paris avait ordonné des prières publiques pour demander une température plus favorable.

Les résultats de la civilisation, en France, ne sont pas aussi consolants sous le rapport des mœurs que sous celui des améliorations matérielles. Les rapports de l'année constatent une augmentation de crimes de dix huit ou dix neuf pour cent, depuis 1826, tandis que celle de la population n'a été

que de sept pour cent. C'est un triste progrès dans les progrès du siècle.

En Angleterre, la récolte ne donnait plus aucune espérance. Le temps continuait à être tout-à-fait défavorable et on en était réduit à ne compter que sur les ressources des Etats-Unis et du Canada pour avoir du pain.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—D'après le *Cracas* qu'on vient de publier, Sa Sainteté le Pape actuel Grégoire XVI est le 258<sup>e</sup>. successeur de saint Pierre; il aura accompli sa quatre-vingtième année le 18 septembre prochain. Il occupe la chaire pontificale depuis le 2 février 1831. Le collège des cardinaux se compose de cinquante-cinq membres, deux nommés par Pie VII, sept par Léon XII, et quarante-six par Grégoire XVI. Six cardinaux sont nommés *in petto*, et il y a en outre neuf places vacantes. Le doyen d'âge du sacré collège est le cardinal Tadini, âgé de quatre-vingt-sept ans; le plus jeune, le cardinal Schwarzenberg, qui a à peine trente-six ans. Soixante-deux cardinaux sont morts depuis l'avènement de Grégoire XVI.

La population de Rome est aujourd'hui de 175,739 habitans, non compris les Juifs.

FRANCE.

La *Quotidienne* a publié hier et avant-hier (le 6 et le 7 août) des nouvelles que plusieurs autres feuilles ont reproduites et que les journaux du Gouvernement ne démentent pas. Nous avons nous-même reçu le 4 août des lettres de Rome qui les confirment pleinement. D'autres lettres nous sont communiquées où se trouvent relatés les mêmes faits. Nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de reproduire au moins la correspondance de la *Quotidienne*.

Voici l'article publié avant-hier par cette feuille:

« Le Ministère était mal enveloppé dans son mensonge diplomatique. Il n'est pas de politique si naïf qui ne l'ait reconnu; et forcée à être à M. Rossi lui-même de le découvrir. Tout le succès que lui a valu la dextérité de son langage a été de produire à Rome comme à Paris un immense étonnement.

« Mais à Rome l'étonnement a pris un caractère de mépris que le corps diplomatique même, malgré la réserve habituelle de ses manières, n'a pas pu dissimuler tout à fait. La note du *Message* y a été jugée très sévèrement, et on nous assure qu'elle est devenue l'objet de communications entre les ambassadeurs et leurs cours. Il est difficile de savoir jusqu'où ne descendra pas la politique, déjà si humiliée, du Cabinet français.

« Le secrétaire d'Etat de Sa Sainteté avait déclaré qu'il protesterait si M. Rossi se vantait de quelque succès auprès de la cour de Rome. La note du *Message* lui a paru exiger des explications. Il les a demandées. M. Rossi aurait répondu qu'il n'y comprenait rien, et à l'appui de sa réponse, il aurait présenté une dépêche plus conforme à la vérité des faits.

« Ainsi renié, la note du *Message* ne valait plus une protestation qu'elle ne motivait plus.

« Pour nous, cette misérable comédie s'explique aisément: il fallait finir la session sans bruit. Mais, à Rome, on a dû être d'autant plus surpris que M. Rossi avait envoyé ses dépêches par son premier secrétaire d'ambassade, qui savait fort bien comment les choses s'étaient passées. M. de la Rosière a dit, sans aucun doute, que non-seulement M. Rossi n'avait pas traité avec le Saint-Siège, mais encore que ses ouvertures n'avaient pas même été accueillies. L'aveu révélera sur ce sujet des détails fort curieux et fort peu glorieux pour l'ambassade de Rome. On apprendra que M. Rossi n'a pas non plus traité avec le P. Rosham, et on saura que ses instances, *indirectes* de ce côté, ont été aussi peu heureuses que de côté du Saint-Siège.

« En attendant, M. Rossi n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il était engagé dans un mauvais pas. Déjà il s'occupe très activement de chercher un expédient pour en sortir. Il se voit en ce moment quelque nouvelle intrigue dont on aura bientôt le secret.

« Ah! M. Guizot a bien travaillé. En France, les philosophes le battent, et les catholiques le blâment. A Rome, le Saint-Siège le repousse, et M. Rossi le renie!»

Voici maintenant ce que la *Quotidienne* disait hier:

« Nous recevons, à l'instant, de nouvelles lettres de Rome, en date du 25 juillet. Ces lettres confirment de tous points ce que nous avons dit hier de l'effet produit sur le corps diplomatique, sur le secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, sur le monde politique, en un mot, par la note du journal officiel du soir. Elles contiennent en outre des détails fort importants que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous en garantissons la parfaite exactitude.

« La bonne grâce avec laquelle M. Rossi a renié la note du *Message* n'a pas paru au Souverain-Pontife une satisfaction suffisante. Le dévouement, en effet, a été verbal; la note est écrite. Le dévouement a été secret; la note est publique. Les choses n'étaient donc point égales. Il fallait détruire les doutes que la note avait pu faire naître dans les esprits et que le silence du Saint-Siège semblait autoriser.

« D'abord il avait été question d'adresser une note au corps diplomatique; mais, après de mûres réflexions, on s'est arrêté à une mesure plus significative peut-être et dont les résultats, dans tous les cas, seront plus heureux: le Pape a dispensé du secret les cardinaux qui étaient présents à la séance tenue le 12 juin par la Congrégation des affaires ecclésiastiques.



« C'est ainsi qu'on a connu officiellement les motifs qui avaient déterminé les cardinaux à juger, à l'unanimité, que le Saint-Siège ne devait ni ne pouvait rien accorder de ce que le gouvernement français lui demandait. Ces motifs, les voici :

« 1<sup>o</sup> Le Saint-Siège ne peut coopérer en rien à l'exécution de lois iniques et impies ;

« 2<sup>o</sup> Le Saint-Siège ne peut pas condamner des innocents ;

« 3<sup>o</sup> Le Saint-Siège ne peut pas se mettre en opposition avec tout l'épiscopat français.

« Et maintenant, nous plaindrons-nous encore de M. Guizot ? A Dieu ne plaise ! il faut le remercier au contraire d'avoir si bien fait, par l'audacieux mensonge de sa note officielle, que le Saint-Siège a dû permettre que sa pensée fût rendue publique et vint consoler les catholiques de France. »

Nous nous abstenons de compléter ces détails, nous nous abstenons de toute réflexion : le temps viendra de parler. En ce moment les Jésuites exécutent eux-mêmes, à Paris, les mesures que le T. R. P. général avait cru devoir leur conseiller. Ce sacrifice, qui jette les catholiques dans la douleur, ne suffit pas, et M. Roussi travaille maintenant à obtenir ce que le *Moniteur* et M. le ministre des affaires étrangères se sont vantés d'avoir obtenu. Que les catholiques aient confiance néanmoins et qu'ils attendent patiemment la fin de toutes ces intrigues. La diplomatie s'agit, mais Dieu la mène.

— Deux membres de l'université d'Oxford viennent de passer quelques semaines à Paris, où ils se sont mis en relation avec les sommités catholiques de cette capitale. L'un d'eux est un des hommes qui ont pris la part la plus vive aux événements dont Oxford a été le théâtre dans la grande lutte engagée entre les puseyistes et le parti ultra-protestant de l'Église anglicane.

Nous ferons observer que, depuis deux années, les visites en France des ministres protestants d'Angleterre sont plus fréquentes qu'autrefois ; un grand nombre d'entre eux viennent à Paris dans le désir sincère de voir le catholicisme à l'œuvre, mieux qu'ils ne peuvent l'observer en Angleterre, et de s'instruire des choses de la religion. Plusieurs poussent leur voyage jusqu'en Belgique, afin de s'assurer que le catholicisme est le même partout.

Bien que quelques-uns d'entre eux obéissent à un mouvement de curiosité, on a cependant observé que le résultat de leurs pérégrinations est, en général, fort satisfaisant ; car tous s'en retournent chez eux avec des préjugés de moins, et la plupart avec leurs convictions anglicanes fort ébranlées. La grâce de Dieu fera le reste, ne cessons pas de le lui demander.

#### Journal des Villes et Campagnes.

*Bilan moral de la France.*—En admettant comme une sérieuse réalité tous les rêves de nos optimistes politiques, la situation de la France ne laisserait rien à désirer : ils s'évertuent à l'entrevoir sous le rapport matériel, à travers le prisme de la béatitude que la révolution leur a faite. Mais vue de près, et sans illusion, plus ou moins volontaire, comme cette situation est lamentable ! Où est la prospérité préconisée si haut ? A ce trompeur enthousiasme répond une clamour unanime de détresse. Au point de vue moral, quel triste spectacle se présente à nos regards ! Il se déroule, avec tout ce qu'il a de décevant et de hideux, dans les statistiques officielles. Arrêtons-nous y un instant pour juger si nous avons lieu de nous enorgueillir de notre civilisation.

Le compte qui vient d'être publié de l'Administration de la justice criminelle en 1843 constate que le nombre des crimes s'accroît chaque année. Il a été, en 1843, de 7,826, chiffre plus élevé que celui des précédentes périodes triennales.

Quels crimes ont plus particulièrement contribué à cette affligeante progression ? De tous les accusés de crimes contre les personnes, ceux dont le nombre s'est le plus accru sont les accusés de violence immorale, sur des adultes, ou sur des enfants. Ils offrent une augmentation de 140 pour cent depuis 1826. Le nombre des accusés d'infanticide, de faux témoignages et de subornations de témoins a également augmenté. Le nombre des accusés d'assassinats, qui n'était en moyenne que de 258, de 1823 à 1830, a augmenté progressivement, et il a été de 305 de 1831 à 1843. Les accusés de fausse monnaie et de diverses espèces de faux sont, parmi les accusés de crimes contre les propriétés, ceux qui offrent l'augmentation la plus sensible et la plus régulière. Les accusés d'incendie et de vols domestiques sont aussi devenus plus nombreux.

On a pu constater les motifs de 919 crimes graves en 1843. Il a été reconnu que 173, près du cinquième, avaient eu pour mobile la cupidité, le désir de déposséder les victimes, de hâter l'ouverture de leur succession, ou enfin de se procurer, par l'incendie d'édifices ou d'objets mobiliers, le bénéfice d'assurances exagérées. La haine, la vengeance excitées souvent par les motifs les plus triviales, ont inspiré 250 crimes d'empoisonnement, d'incendie, de meurtre, ou accusés d'assassinat, près de trois dixièmes, 27 sur 209 crimes du nombre total ; 33 ont eu pour cause l'adultère, soit des accusés, soit de leurs victimes ; 108, des discussions domestiques, des discussions d'intérêts entre parents ; 42, le concubinage, des scènes de débauche ; 25, un amour contrarié ; 38, des rixes de cabaret ; 40, des querelles fortuites ; 154, enfin, d'autres motifs divers. Sur les 919 crimes dont on a constaté les motifs précédents, 186, le cinquième, ont été commis sur des personnes de la famille même des accusés ; on compte, parmi ces victimes, 66 conjoints et 120 parents ou alliés à divers degrés.

Si les crimes inspirés par l'oubli des plus saints devoirs, par la débauche, sont nombreux, les délits qui ont eu des causes identiques le sont bien da-

vantage, et l'on peut affirmer que le chiffre en a augmenté encore en 1844 et 1845. Chaque jour, en effet, n'en vient-il pas de nouveau à notre connaissance ? Il y a à quelque temps, l'on citait, entre autres, plusieurs instituteurs forcés de quitter leurs fonctions par suite des préventions les plus honteuses ; tout récemment, dans une ville, chef-lieu de l'Aveyron, une société de jeunes gens a cherché à fonder un lupanar élégant et fashionable, auquel l'autorité municipale promettait sa tolérance, et l'on vient d'emprisonner à Compiègne des maris qui favorisaient et félicitaient la débauche de leurs femmes. Combien de *conservations criminelles* sont soumises aux tribunaux ! combien d'autres demeurent inconnues, par suite de la faiblesse ou de l'indulgence de la partie outragée ! Et ce n'est pas seulement, on vient de le voir, dans les classes secondaires de la société que l'on rencontre ces désordres.

Pourquoi tous ces crimes, tous ces délits, pourquoi tous ces attentats contre l'ordre social ? Pourquoi ces suicides, qui ont été, en 1843, un nombre de 3,020, et qui depuis, nous le craignons, auront dépassé ce chiffre ? N'accusent-ils point l'oubli de ces principes religieux et moraux sans lesquels l'homme est fatalement abandonné à lui-même, et ne peut s'arrêter sur la pente où il se laisse entraîner. Si, d'un côté, par un étrange optimisme, ou par une indifférence déplorabile, on ne veut reconnaître la profondeur de l'abîme que le génie du mal creuse sous nos pas, de l'autre n'a-t-on pas raison de s'écrier, à la vue de tant de désordres : « La morale s'en va ! »

#### Ami de la Religion.

##### ANGLETERRE.

— Dans la discussion qui eut lieu le 9 juillet, à la chambre des communes, à l'occasion du relief-bill catholique, M. Sheil, en parlant des Jésuites, dit « qu'il ne s'attacherait pas, à cette heure avancée du jour, à discuter les mérites de cette société : il pensait que leurs services dans la cause de la civilisation avaient été depuis longtemps reconnus. *Quæ regio in terris, dit-il, nostri non plena laboris?* (Quel pays sur la terre ne porte pas quelque trace de nos travaux ?) voilà leur devise. Tous les climats et tous les âges avaient eu part à leurs bienfaits, quoiqu'il fut vrai de dire qu'ils ne posséderaient jamais 40,000 acres de terre, comme les missionnaires protestants de la Nouvelle-Zélande. (Acclamations.) Quant à lui, il avait été élevé par les Jésuites, et il pouvait assurer qu'il n'avait jamais entendu d'aucun d'eux, un sentiment qui ne fût conforme à la piété, au patriotisme, à l'humanité et à la libéralité. Il profitait donc de cette occasion pour porter son humble témoignage aux services qu'ils avaient rendus au genre humain. (Écoutez ! Écoutez !) Et il pensait que ce serait un grand bienfait pour l'Irlande, si la jeunesse catholique parmi la bourgeoisie (*gentry*), était confiée à leurs soins ; et il désirait qu'on se soit de montrer un seul livre sorti de la presse des Jésuites, qui contiât un sentiment ou une sentence qui ne fût conforme au véritable esprit du christianisme. »

#### Ami de la Religion.

##### IRLANDE.

*L'Église protestante d'Irlande.*— Cette Église, la plus richement rétribuée qu'il y ait au monde, la moins chargée d'âmes, compte 2 archevêques, 12 évêques, 333 membres du haut clergé, 833 desservans, cumulant 1,395 bénéfices. Ces 1,200 personnalités jouissent d'un revenu qui a été estimé, il y a peu de temps, dans des raports soumis au parlement, à la somme de 255,123 liv. sterl. (22,633,333 fr.) ; mais cette somme est regardée comme fort au-dessous de la réalité, les états fournis ayant été reconnus incomplets ou amoindris à dessein.

Tels qu'ils sont, ils évaluent encore les revenus annuels de l'archevêque d'Armagh à 14,494 liv. sterl. (349,597 fr.) ; l'évêque de Fliether touche 8,668 liv. sterl. (231,334 fr.) ; ses confrères reçoivent, pour la plupart de 4,000 à 8,000 liv. sterl. Il est de ces prélats dont le diocèse ne contient pas trois cents protestans ; certains bénéfices s'étendent sur un des district exclusivement peuplé de catholiques. Aussi, lorsqu'une fois il a fait rentrer le plus qu'il peut en traquer, de dîmes et de rentes, le *clergyman* se regarda-t-il comme dégagé de toute obligation vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres.

Grâce aux biens qui leur sont prodigués, les évêques d'Irlande laissent en général des successions d'une richesse fort peu apostolique : des pièces authentiques ont établi que l'évêque de Cashel, Bonafort, possédait à sa mort une fortune de plus de 420,000 liv. sterl. (près de 11 millions) ; le siège de Raphoe étant un des moins bien pourvus, les héritiers de l'évêque Finawkins n'eurent à toucher que 250,000 liv. sterl. (6,250,000 fr.) ! Pauvres gens !

#### Journal des Villes et des Campagnes.

##### BELGIQUE.

— Le *Journal des Débats* constate comme nous que le nouveau ministère belge est un ministère de transactions ; il pense même que *la parti catholique est plus fortement représenté dans le nouveau ministère que dans le précédent*. Le personnel est modifié, mais les conditions d'existence sont les mêmes ; la politique de M. Nothomb sera continuée par ses successeurs. Nous avions bien dit aux radicaux belges et à leurs amis de France que tel serait le résultat de la crise déterminée par les dernières élections d'Anvers. Voici, du reste, sur chacun des membres du Cabinet, quelques détails que nous trouvons dans le *Journal des Débats* :

« Le chef de ce Cabinet, et celui qui lui donnera probablement son nom, est M. Van de Weyer, ministre de l'intérieur. Depuis quinze ans ministre à Londres, étranger aux luttes des partis, possesseur en outre d'une grande fortune, M. Van de Weyer est l'homme de la situation. Connu par son libéralisme, d'un caractère ferme et conciliant, il doit mériter que tout autre inspire de la confiance à l'opinion catholique et à l'opinion libérale. »

“ M. d'Hoffschmidt, ex-conseiller des mines, est aussi un membre éminent du parti libéral. Il s'est acquis dans la Chambre des Représentants une juste considération, qui l'avait fait appeler l'an dernier aux fonctions de vice-président.

“ Les représentants du parti catholique sont M. Dechamps, ministre des affaires étrangères et du commerce, qui avait seulement le département du commerce dans le cabinet de M. Nothomb, et M. Malou, ministre des finances. Le premier avait débuté dans la Chambre des Représentants par un discours très chaleureux en faveur de l'union politique et commerciale de la Belgique avec l'Allemagne; mais depuis quelque temps ses idées se sont beaucoup modifiées sur ce point. M. Dehomb, en se séparant de ses collègues sur la loi du jury, a principalement contribué à la chute du ministère précédent. M. Malou a été chef de division du ministère de la justice, et se trouvait pendant les dernières élections gouverneur d'Anvers, qui a envoyé à la Chambre une députation tout à fait hostile au dernier Cabinet.

“ Le troisième nouveau membre est M. d'Hart, gouverneur de Namur, et nommé ministre d'Etat sans portefeuille, avec participation aux délibérations du conseil. M. d'Hart n'a pas, dit-on, des opinions parfaitement tranchées. Il appartient, par ses antécédents, au parti libéral, mais on craint que des considérations de famille ne l'obligent à subir l'influence du parti catholique.

“ M. Nothomb, chef du ministère précédent, sera, dit-on, envoyé comme ministre plénipotentiaire à Berlin; M. Mercier aura le gouvernement du Brabant, à la place de M. Viron, qui ira à Rome en qualité de ministre de Belgique, et le général Goblet reprendra sa position antérieure auprès du Roi en qualité d'aide-de-camp.”

*Univers.*

#### PRUSSE.

—Le roi de Prusse, par un rescrit du 5 juillet, a décidé, contrairement à sa première résolution, que les églises évangéliques pourront être mises, en certaines circonstances, à la disposition des dissidens catholiques. Voici le passage du décret royal où sont énoncés les motifs de cette décision :

“ Comme le nombre des dissidens s'est considérablement accru, dans plusieurs endroits, depuis la publication de l'ordonnance du 17 mai, au point que, à l'exception du temple évangélique, il n'existe pas, ou il n'y a pas moyen de créer un autre local, suffisamment spacieux et propre à célébrer le service divin des dissidens, et que la célébration de ce service en plein air présente de graves inconvénients sous le rapport de la police, j'autorise les présidens supérieurs, de concert avec le consistoire et d'après le consentement maintenant déclaré du patron, du pasteur et de la présidence des temples, à permettre provisoirement et exceptionnellement aux dissidens catholiques de se réunir pour leur service divin dans les temples protestans dans les endroits où ceux-ci leur étaient déjà ouverts avant la publication de la disposition générale du 17 mai, ou dans les endroits où il n'y aurait pas désormais moyen de remédier autrement au manque d'un local convenable pour leur service divin. Mais il faut veiller en même temps à ce que ce service divin ne prenne pas le caractère d'un service divin public, à l'exercice duquel ne sont pas autorisées les sectes religieuses formellement tolérées.”

*Ami de la Religion.*

### LES BIENFAITS DE LA PROVIDENCE.

OU LES EFFETS DE LA BONNE ÉDUCATION.

*Suite.*

Toute la famille de Germain écoutait le père Simon avec attention et avec le plus grand intérêt, et ce fut avec peine qu'on vit arriver le moment de se séparer. Germain le remercia beaucoup de sa visite, et l'engagea à venir encore le dimanche suivant passer quelques heures au milieu d'eux. L'offre fut acceptée avec cordialité, et dès-lors le père Simon devint le bon conseiller de Germain, l'ami de la famille et une excellente société pour chacun de ses membres.

Cependant, l'heureuse époque approchait où Denis devait faire sa première communion. Dans ce moment si solennel et si décisif pour toute la vie, ses respectables instituteurs redoublaient de zèle et de soins, pour faire comprendre à leurs écoliers la grandeur de l'action à laquelle ils étaient appelés, et pour les faire entrer dans les saintes dispositions que demande une grâce aussi signalée. Le pieux enfant s'appliquait de son côté à profiter des instructions et des exhortations qu'il recevait chaque jour, et sa conduite déjà si exemplaire paraissait devenir plus parfaite, à mesure qu'il approchait du beau jour après lequel son cœur soupirait.

Oh! qu'ils sont heureux les enfans qui font, avec les dispositions convenables, leur première communion; qui apprécient, autant que leur âge le permet, cette première visite du Dieu du ciel et de la terre, qui vient habiter avec eux, et les sanctifier par sa divine présence. Quelles célestes faveurs, quels trésors de bénédiction doit répandre dans ces jeunes cœurs, le Dieu bon et puissant, qui se plaît à orner les petits et les humbles de l'abondance de ses dons.

O que l'enfance, aux yeux du chrétien, est respectable! qu'elle est grande et sublime! Qu'il faut être aveugle pour la mépriser et la mépriser, qu'il faut être coupable pour la pervertir et la corrompre! En pensant que le Fils de Dieu, que le Sauveur des hommes

vient lui-même nourrir ces petites créatures, de son corps sacré et de son sang adorable, qu'il y établit sa demeure et son sanctuaire, ne devons-nous pas nous animer à faire tous nos efforts pour mettre ces jeunes enfans à l'abri de la contagion, pour leur conserver cette candeur et cette innocence, biens plus précieux que toutes les richesses de la terre, et pour leur apprendre à louer, à bénir, à aimer, à servir leur Père céleste, qui multiplie sur eux ses inestimables bienfaits?

S'ils sont pauvres, devons-nous les délaisser, tandis que notre divin Maître les appelle à lui, les convie à sa table et sert lui-même d'aliment à leur âme? S'ils sont simples, et même grossiers, devons-nous les rebouter, tandis que le Sauveur des hommes ne les rebute point, les accueille au contraire avec une bonté toute paternelle, aime à s'en voir entouré, et agrée leurs hommages?

Oh! qu'il est touchant et sublime, qu'il est conforme à l'esprit de notre religion sainte, le dévouement à l'éducation de l'enfance, et surtout de l'enfance pauvre!

Qu'ils soient bénis, ceux que Dieu appelle à ces admirables fonctions peu connues, peu appréciées par le vulgaire des hommes, mais auxquels applaudissent les anges du Seigneur! Qu'ils soient bénis ceux dont le travail de tous les jours, est de porter au bien, de fortifier dans la vertu, de former à la piété une multitude de jeunes enfans, exposés sans leurs soins à devenir la victime des dangers dont ils sont environnés, et à grandir dans l'ignorance des vérités les plus importantes, et dans l'oubli des devoirs les plus sacrés.

Les fils de Germain en étaient un exemple bien remarquable. Leur première enfance s'était passée au milieu des mauvais exemples que leur avaient donnés leurs parens; et dans la maison paternelle même, ils s'abrutissaient à mesure qu'ils avançaient en âge. Mais dès qu'ils furent confiés aux soins d'instituteurs chrétiens et vertueux, ils changèrent en très-peu de temps, et devinrent aussi sages et aussi soumis qu'ils étaient méchans et indociles.

Dans les six semaines qui précédèrent la première communion de Denis, ni ses parens, ni ses maîtres, n'eurent pas le plus petit reproche à lui faire. Le pieux enfant semblait redoubler d'ardeur et de zèle, pour remplir tous ses devoirs et pour éviter jusqu'aux fautes les plus légères.

Il possédait à fond son catéchisme et avait profité avec grand soin de toutes les explications qui avaient été faites. Aussi il fut proclamé le premier, et il reçut encore la médaille et un prix. Son père était ravi de tous ses succès, et ne pouvait assez rendre grâces à Dieu des bienfaits dont il le comblait.

Honorine ne pouvait pas non plus y être insensible; il était impossible qu'elle résistât au tableau touchant qu'elle avait continuellement sous les yeux, et elle devait être amenée, comme malgré elle, à imiter la conduite de tous ceux qui l'entouraient.

La veille de sa première communion, Denis, après avoir récité avec toute la ferveur dont il était capable sa prière du soir, vint se mettre à genoux devant son père et sa mère, leur demandant pardon de toutes les peines qu'il leur avait faites, et les priant de lui donner leur bénédiction.

Germain, les yeux baignés de larmes à la vue de ce petit ange qui était devant lui, les mains jointes, et les yeux modestement baissés, le bénit du fond de son cœur, et conjura le Seigneur de confirmer les bonnes dispositions de son fils et de l'affermir dans le bien.

Honorine se sentait vivement émue, elle se rappelait l'histoire de Christophe, de Magdeleine et de leur petite sœur. Elle se trouvait, pour ainsi dire, dans une position semblable, et elle comprenait qu'il était temps qu'elle cessât de rompre seule, la bonne harmonie qui régnait dans la famille. Levant la main sur la tête de ce cher enfant, pour la première fois elle bénit son fils!..... et, en prononçant ces paroles, *au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*, elle éprouva une douceur qui lui était inconnue; et un sentiment tout nouveau pour elle, vint inonder son âme.

Denis s'étant relevé, se jeta dans les bras de sa mère; et celle-ci le tint embrassé pendant quelque temps, avec la plus grande effusion de tendresse, et, sans pouvoir proférer une parole.

Cependant le beau jour était arrivé. Denis s'était endormi la veille en confiant au bon Dieu la garde de son cœur, dans lequel il devait habiter le lendemain. Éveillé de grand matin, sa première pensée fut pour son Dieu; ses premières paroles un acte d'amour.

Lorsque le moment fut venu, il partit revêtu de ses habits de fête et accompagné de son père et de sa mère, qui le conduisirent jusqu'à l'école, et qui ensuite s'acheminèrent vers la paroisse avec le petit Firmin.

Bientôt les enfans y arrivèrent rangés deux à deux, et allèrent prendre place dans le sanctuaire. La cérémonie fut solennelle et attendrissante. Tout y respirait la dévotion et la ferveur: tout y

portait au recueillement et à la piété. Honorine fixait presque constamment ses regards sur son fils, et semblait ne pouvoir pas se laisser de le contempler, tant sa physionomie avait quelque chose de touchant et de céleste ! Lorsqu'elle le vit s'avancer avec une modestie angélique, vers la table sainte, ses yeux s'emplirent involontairement de larmes, et son cœur ne put résister aux coups multipliés que lui portait la grâce.

Ah ! sans doute, que Denis, dans la douce intimité qui venait de s'établir entre lui et son divin Sauveur, l'avait prié avec ardeur pour sa mère, et avait obtenu ce nouveau triomphe de sa miséricorde.

Dès ce moment, le Seigneur retrouva une brebis longtemps égarée, l'époux, une épouse chrétienne et aimable, les enfans, une mère tendre et vertueuse.

En sortant de l'église, Honorine prit le bras de Germain, et lui parla avec la plus vive émotion et la plus grande sensibilité de l'auguste cérémonie à laquelle elle venait d'assister. Jamais d'aussi douces paroles n'étaient sorties de sa bouche ; jamais Germain n'avait entendu de sa part ce ton de cordialité et d'affection qui pénétrait son âme.

« Quel beau jour, se disait-il à lui-même, quel beau jour ! que le Seigneur est bon, qu'on est heureux, quand on cherche à le servir, dans la droiture de son cœur ! »

Cette froide indifférence, cette ancienne inimitié, qui leur avait rendu si pénibles les liens du mariage, avaient complètement disparu. C'était dans la maison de Dieu même, c'était aux pieds des autels, au moment solennel, où, pour la première fois, son fils était admis au céleste banquet, qu'Honorine avait chassé pour toujours les dispositions mauvaises, les sentimens coupables, qu'elle n'avait que trop longtemps nourris. Son changement fut solide et durable, parce qu'il venait d'en haut et qu'il était fondé sur une base inébranlable, elle fut fidèle à ses résolutions, et dès ce jour, la religion reprit sur elle tous ses droits, et tous les membres de la famille restèrent soumis à son aimable empire.

Toute la journée se passa dans une sainte joie, et dans une vive satisfaction qui se peignait sur tous les visages. Il semblait que le Dieu de bonté, que Denis avait reçu le matin même, présidait au milieu de cette famille, et qu'il sanctifiait, par sa divine présence, l'humble demeure du pieux ouvrier.

Dans la soirée, le père Simon fut invité à venir participer à la fête commune, ainsi que Michel, le fils de la fruitière, enfant sage et vertueux avec lequel Denis s'était lié.

Ah ! si quelqu'un eût été témoin des déplorables scènes qui troublaient le ménage de Germain, deux ans auparavant, et eût pu jouir aussi de l'admirable tableau qu'il offrait en ce beau jour ; s'il eût pu voir la paix, le calme, l'amour, le bonheur, au lieu de la discorde, de la puanteur, de la division, de la haine, il se fût écrié, à la vue d'un si grand contraste : « Quelles sont tristes et affreuses les suites de l'irréligion et de l'immoralité ! qu'elle est douce et bienfaisante l'influence de la Religion ! combien est grand le pouvoir qu'elle exerce sur le bonheur de l'homme ! »

Telles étaient les pensées qui occupaient surtout le père Simon, et, en réfléchissant à tout ce qu'il voyait, il admirait les voies de la Providence, qui s'était servie des petits enfans et de leur bonne éducation pour opérer un aussi grand bien. Comme il paraissait un peu rêveur, Germain lui demanda s'il avait quelque sujet de tristesse. — Non, non, tant s'en faut, répartit le père Simon ; mais tout ce que j'ai devant les yeux fait naître en moi bien des réflexions et me rappelle des circonstances dont le souvenir est propre à me faire une profonde impression. Pour le distraire, et pour couronner la fête, Germain lui demanda s'il n'avait point quelque histoire à lui raconter.

— J'en ai une qui vous intéressera peut-être, répondit le vieux chiffonnier, car c'est la mienne.

Tout le monde fut bientôt toute oreille, et le père Simon commença en ces termes :

« Je ne suis pas né à Paris ; mon père était un cordonnier qui habitait une petite ville, à vingt lieues environ de la capitale. C'était un homme craignant Dieu, fort assidu au travail, et jouissant d'une excellente réputation ; toutefois il n'était pas riche, et nous étions beaucoup d'enfans.

« Mon père nous éleva tous chrétiennement ; et il ne négligea rien pour nous instruire d'une manière convenable à notre état. Je suivis, pendant quelque temps, ses préceptes et ses avis, et je me rappelle, en voyant vos enfans, M. Germain, combien j'étais heureux alors.

Ce temps fut de trop courte durée ; je fis la connaissance du fils d'un de nos voisins, qui avait été élevé d'une manière toute diffé-

rente ; et je perdis bientôt, en le fréquentant, les bonnes habitudes qu'on m'avait fait contracter. Mon père s'en aperçut trop tard, et presque tout le mal était déjà fait.

« Néanmoins, je dissimulai mes mauvaises dispositions, afin de ne pas être traité avec sévérité, et d'éviter d'être puni comme je le méritais. A l'insçu de mes parens, j'entretenais toujours des liaisons avec le camarade qui devait m'attirer tant de chagrins, et il finit par me proposer d'aller en apprentissage à Paris, où nous pourrions, me disait-il, faire rapidement notre chemin, et où tu seras débarrassé de cette surveillance importune qui t'empêche d'agir avec liberté.

« Cette idée me souriait ; mais la crainte de mon père m'arrêtait toujours dans l'exécution. Enfin, un jour, après une discussion assez vive avec mon frère aîné, je déclarai à mon père que je ne me sentais pas de goût pour sa profession, et que, pour éviter de lui être plus longtemps à charge, j'étais résolu de me rendre à Paris pour y apprendre un état.

« Mon père m'avait jusque-là fait tant de fois des représentations inutiles sur ma nouvelle manière d'agir, et il était tellement indigné de ma conduite, qu'il me dit avec un ton que je n'oublierai jamais : « Vas, malheureux enfant, tu apprendras à tes dépens combien il en coûte pour mépriser les avis de son père. Puisses-tu ne jamais me faire rougir de t'avoir pour mon fils ! »

« Je fus ému de ces paroles ; j'hésitai même à donner suite à mon projet ; mais quelques nouvelles altercations que j'eus avec mes frères me déterminèrent à partir.

« J'avais le cœur bien gros, quand je mis le pied hors de la maison paternelle, et quelques larmes roulaient dans mes yeux ; mais je me croyais trop avancé pour pouvoir revenir sur mes pas, et il me semblait que j'aurais dû m'humilier trop, pour avouer mes fautes et en obtenir le pardon.

En prononçant ces paroles, la voix du père Simon paraissait altérée : « Mes amis, dit-il en s'interrompant, il m'en coûte pour vous faire ainsi connaître les tristes écarts de ma jeunesse ; mais j'espère que les fâcheuses expériences que j'ai faites, pourront être aux autres de quelque utilité ; et vous, mes enfans, ajouta-t-il en se tournant vers Denis, vous qui avez le bonheur de recevoir une bonne éducation et d'en profiter, persuadez-vous bien que vous ne serez heureux qu'autant que vous conserverez les bons principes que l'on vous donne ; et que, du moment où vous vous en écarterez, vous ne trouverez que peines, chagrins et misères. »

Après ce peu de mots, qui firent une grande impression sur les enfans, le père Simon reprit son récit :

« Non loin de la maison de mon père, m'attendait mon compagnon. Comme il vit que j'avais la figure triste et affectée, il me plaisanta, en me traitant d'enfant et de nigaud, et me fit bientôt surmonter les sentimens de regret que j'éprouvais involontairement. Nous arrivâmes à Paris, l'un et l'autre sans aucune ressource. Nous avions dépensé, la long de la route, le peu d'argent que nous possédions.

« Je commençais à sentir combien j'avais agi inconsidérément ; et, pressé par la nécessité, je dis à mon camarade, que j'allais me présenter chez un cordonnier, et que, quoique je fusse fort peu habile dans l'état, j'espérais au moins pouvoir à peu près gagner ma nourriture.

— Allons donc, me répondit-il, tu n'y penses pas, l'ami ; crois-tu que nous ayons quitté le pays pour venir nous renfermer ici dans un atelier, et travailler du matin au soir, pour un mince salaire. Non, non, je ne l'entends pas du tout comme ça, et je veux être indépendant. — Mais il nous faudra au moins de quoi vivre, et jusqu'à présent nous prenons la tournure de mourir de faim, si nous ne voulons pas travailler. — Mais, camarade, nous arrivons seulement, et nous ne pouvons pas encore être au courant de tous les moyens qu'il y a à Paris de vivre à l'aise, sans se donner beaucoup de mal. Sois tranquille, repose-toi sur moi, et tu verras que nos affaires en iront mieux que tu ne le penses.

Suite au prochain numéro.

#### COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

LA RENTRÉE DES CLASSES DU COLLÈGE DE ST. HYACINTHE aura lieu le 10 SEPTEMBRE. Les prix de pension et d'éducation sont les mêmes que ci-devant. Le PREMIER semestre et tous arrérages doivent se payer à la RENTRÉE DES ÉLÈVES, et le SECOND semestre avant le 25 FÉVRIER. Les parens devront se conformer à ces conditions. On exige 21, en sus, des Élèves qui fréquentent les CLASSES DE CHIMIE ET PHILOSOPHIE NATURELLE.

J. LAROCQUE,  
Directeur.



## DEMANDE D'INSTITUTEURS.

ON a besoin à St. George de Henryville d'un MAITRE D'ÉCOLE-MODÈLE et de plusieurs MAITRES ou MAITRESSES D'ÉCOLE INFÉRIEURE.— Avec un bon certificat de morale et un peu d'instruction qu'il vienne en sûreté, il y aura de l'encouragement pour toutes les capacités. Le Maître d'École-Modèle peut compter sur de bons émolumens.  
St. George de Henryville, 21 août 1845.

## AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISÉS (HOPITAL-GÉNÉRAL.)  
A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.  
A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissant entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église; ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au Clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

## ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.  
SATINS DE DIVERSES COULEURS.  
DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.  
ORFÈVRES DE DALMATIQUES  
" " CHAPES.

## —DE PLUS—

CROIX DE CHASUELLS ASSORTIES,  
ÉTOILES PASTORALES " "  
SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.  
BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.  
GLANDES DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.  
FRANGES ET GALONS OR FIN  
" " OR MI-FIN,  
" " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux frais de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.

New-York.

## Atelier de Relieur,

CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue Ste. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendent aux prix les plus réduits.

—AUSI:—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

Montréal, 19 juin 1845.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

O. BEAUCHEMIN,  
RELIEUR,

35, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

## PROSPECTUS

DE LA  
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE

Carte Géographique

DU

CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.

PAR

JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant :

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, L'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'authenticité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état avancé de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais considérant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleron.

Les Messieurs de la compagnie qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, }  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY. } TRISTRES.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.